

Une Terrible Tragédie

Notre comté pleure la mort de Charles L. Cyr, ancien député, Tué instantanément par une locomotive de C. N. R.

Samedi soir, le 13 courant, comme une trainée de poudre, la triste nouvelle de la mort accidentelle de Charles L. Cyr se répandit dans les comtés de Madawaska et Victoria et dans le nord du Maine. Prise de stupeur et horrifiée, la population qui le connaissait si bien se demandait s'il était bien vrai que l'entrepreneur et sympathique jeune homme de St Léonard venait de trouver une fin aussi subite et aussi terrible. La nouvelle fut bientôt confirmée et jeta un voile de deuil sur les deux cotés du haut St-Jean.

Samedi matin, "Charley", comme tout le monde le nommait, partit de chez lui tout joyeux et de bonne humeur, comme il l'était toujours d'ailleurs, pour une courte excursion de chasse à Longley, le long du Transcontinental, où il avait fait construire un camp de chasse pour accommoder lui et ses amis dans leurs excursions de chasse à l'original et au chevreuil. Entre cinq et six heures du même jour, accompagné de M. Jos Michaud, un sectionnaire, il descendait, en "hand car", la pente de Summit, à quatre milles de Longley, lorsque, tout à coup, une locomotive, sous les soins de l'ingénieur P. A. Mitchell et du chauffeur Louis A. Voyer, qui descendait à reculons arriva sur eux dans une courbe prononcée. Le défunt cria : "O mon Dieu, les chars" et M. Jos Michaud sauta se fracturant un bras. Monsieur Cyr qui était assis sur une planche placée sur le "hand car" tourna et tomba entre les rails, avant de pouvoir sauter comme le fit son compagnon.

Les employés de la locomotive virent Michaud et stoppèrent. Quelle ne fut pas leur surprise de constater qu'un autre était tout mutilé sous la locomotive qui l'avait traîné quelques arpents. Charles L. Cyr avait été tué instantanément. Il avait un bras arraché et la tête fracturée. La mort avait fait son œuvre et le populaire hôtelier et commerçant de St-Léonard n'était plus.

Le coroner Ryan de Grand Falls fut appelé, mais il constata, après connaissance des faits, qu'une enquête n'était pas nécessaire. Le surintendant du Transcontinental, M. W. J. Atkinson, tint une enquête à St-Léonard pour faire rapport aux autorités des chemins de fer Nationaux.

Charles Léon Cyr était né à Hamelin Plantation, dans le comté Aroostook, le 24 février 1878, fils de Siméon Cyr et de Suzanne Thibodeau. Après avoir fréquenté l'école paroissiale, il entra au collège de Van Buren et obtint son diplôme de cours commercial avec honneur. Il y a quelque vingt ans, il achetait du côté canadien, la propriété du défunt James Mailey et devint citoyen britannique après naturalisation. Entrepreneur et actif, il acheta d'immenses terrains à St-Léonard et construisait une hôtellerie des plus modernes, connue sous le nom de Hôtel Cyr. Ce magnifique hôtel fut détruit par les flammes le 9 octobre, 1919, mais M. Cyr, sans se décourager par ce revers, commença immédiatement un hôtel plus spacieux que le premier, lequel ouvrit au public le 14 octobre dernier. Un mois après, les voyageurs apprirent le malheureux accident dont il eut la victime.

À l'âge de 30 ans, Charles Léon Cyr brigua les suffrages des électeurs du Madawaska, avec le Colonel J. W. Baker, et était élu député à la législature provinciale avec une majorité de 500 votes. Aux élections de 1912 et 1917, il ne fut pas si chanceux, mais il continua tout de même à porter un grand intérêt aux choses publiques dans le but seul d'être utile à ses concitoyens. Il fut aussi membre du conseil municipal, et, lorsque St-Léonard fut incorporée, le printemps dernier, il fut prié d'accepter par acclamation la fonction de maire de la nouvelle ville, ce qu'il refusa. Il fut directeur de la banque Van Buren Trust Company, à Van Buren, pour plusieurs années. Son activité le porta vers beaucoup d'entreprises, le commerce du foie, des patates, etc., etc. Le tout dans le but d'aider à son entourage et aux cultivateurs dont il était l'ami sincère.

En 1900, il épousa Mlle Annie M. Pelletier de Grand Falls, fille de M. Archille Pelletier. De cette union naquirent plusieurs enfants dont quatre, trois filles, lui survivent. Ce sont : Emma, l'aînée, âgée de 13 ans, Corinne, Pauline et Suzanne, la plus jeune âgée de 9 ans. Les autres enfants sont morts en bas âge. Son

père, M. Siméon Cyr, un respectable vieillard de Van Buren lui survit; une sœur, Madame Alphonse Hervieux de Edmonton, Alberta; cinq frères : Fred, commerçant de Van Buren; Joseph, aussi de Van Buren; Guy, sur la terre paternelle John qui était à l'emploi du défunt; et le docteur Paul Cyr, chirurgien-dentiste bien connu de Van Buren.

M. Cyr était universellement connu et estimé dans la province et l'état du Maine, et sa mort si inopinée, à l'âge de 42 ans, dans toute sa vigueur, laisse un deuil profond et un vide irréparable. De tous côtés, on voit les regrets sincères de ceux qui l'ont connu. C'était une nature joviale, un cœur large, une main qui donnait sans arrière-pensée. Toujours prêt à rendre service, combien de pauvres lui doivent la reconnaissance de servantes priées pour ce qu'il a fait pour eux. Un citoyen de St-Léonard s'exprimait ainsi le jour des funérailles : "Personne n'était 'stuck' avec Charley Cyr". Un autre disait : "St-Léonard perd un gros morceau". Ces expressions en langage populaire, démontrent combien on ressent le vide que la tragédie du 13 octobre a fait dans son entourage.

Les tributs floraux, les bouquets spirituels et les offrandes de messes sont nombreux. Nous donnons ici la liste des fleurs envoyées et qui couvraient la chambre mortuaire : M. Siméon Cyr, grand cousin d'œillets; la famille Cyr, un arche de fleurs en œillets blancs; M. et Mde Jos S. Cyr, couronne d'œillets; M. et Mde Fred S. Cyr, gerbe de chrysanthèmes; M. et Mde Guy Cyr, gerbe de chrysanthèmes; M. et Mde Paul Cyr, une croix de roses rouges; M. et Mde docteur Guy et M. A. Pelletier, une gerbe de roses et d'œillets; M. M. W. M. Bird, J. J. Walsh, Jos Desjardins, John Bourgois et A. J. Wadsworth, un C en œillets et roses; M. et Mde F. I. Cyr, gerbe roses et chrysanthèmes; les commissaires voyageurs de St-Jean et Fredericton, une couronne de roses et œillets; M. et Mde Raymond Devost, couronne de roses blanche; les Elks, couronne de chrysanthèmes; M. et Mde Tinden, une gerbe d'œillets; M. et Mde Fortier, un bouquet d'œillets; M. H. A. Gagnon et famille, un bouquet d'œillets; M. et Mde Gould, une gerbe de chrysanthèmes; M. Arthur Hébert, une croix d'œillets; M. A. E. Hammond, un bouquet de roses, M. et Mde J. A. Kelley, une couronne de roses; M. et Mde T. E. Monahan, une couronne d'œillets; M. et Mde Laurent Parent, un coussin de roses; M. et Mde G. P. Pelletier, un bouquet d'œillets; Melle M. Prévot, une couronne d'œillets blancs; M. et Mde J. A. Dumais, un coussin de roses; M. et Mde Jules Soucie et famille, croix d'œillets et de roses; M. et Mde David Martin, une gerbe d'œillets; M. M. J. M. Stevens, W. J. Atkinson R. W. Hammond et J. W. Hall, un coussin; M. Frederick Philipp Robinson, un bouquet de violettes; M. et Mde A. G. Perreau, double couronne de roses et chrysanthèmes; M. et Mde J. B. Thompson, un bouquet de chrysanthèmes; M. et Mde A. J. Violette, gerbe d'œillets; M. et Mde White, une couronne de roses et d'œillets; M. et Mde Albanie Violette, une couronne d'œillets; M. et Mde docteur Violette, un bouquet d'œillets; la société W. I. W. B., une couronne de roses et d'œillets.

Les funérailles de feu Charles Léon Cyr ont eu lieu, mardi, le 16 courant, à St-Léonard, sa place adoptive, et à Van Buren, sa place natale. Des représentants de tout le Madawaska canadien et américain étaient rendus pour rendre les derniers devoirs au regretté défunt. On remarqua aussi des personnes de Québec, Fredericton, Woodstock et d'autres villes qu'il serait trop long d'énumérer. Le cortège funéraire laissa la demeure du défunt à 9.20 heures. Les porteurs étaient : M. M. Alphonse Labbé, David Martin, Pitre Pelletier, Mack Pelletier, Aldéric Lapointe et Jean-Baptiste Pelletier. Les entrepreneurs funéraires, M. M. Keegan de Van Buren et Nadeau de St-Léonard.

La levée du corps fut faite par le révérend Armand Martin de la paroisse de Ste-Anne. A la messe de requiem, le révérend Anstine Comeau, curé de la paroisse officiait avec le révérend Eloi Martin, curé de St-André, et le révérend Edmond Babine, comme diacre et sous-diacre. Mde David Martin touchait l'orgue. Le chœur de l'église du village augmenté par des chœurs de Van Buren, Edmundston et Grand

NOTES LOCALES

Nous apprenons que M. Jean Roy de cette ville vient de faire l'acquisition de la boulangerie de M. F. J. Rice, sur la rue du Canada.

M. Napoléon Maranda, voyageur de commerce, de Lévis, était de passage à Edmundston, cette semaine.

M. L. J. Dubé, le grand fabricant de portes et chassis, à Notre-Dame du Lac, a fait un court voyage dans notre ville cette semaine.

Monsieur Arthur Gaudet, inspecteur des beurries au Département de l'Agriculture pour le gouvernement fédéral, et qui réside à Memramcook, N.B., est actuellement dans le comté dans l'intérêt des affaires de son département.

Monsieur George Hébert, de la Malbaie, arrivera à Edmundston mercredi prochain, le 24, et sera l'hôte de sa mère, Madame Félix Hébert, rue Church.

MM. C. N. Begin, Wenceslas Martin et Archie Dubé, de cette ville sont revenus il y a une dizaine de jours d'un voyage de chasse au lac Miramichi. Nos chasseurs ont abattu un superbe original et un magnifique chevreuil, et l'on comprend leur joie au retour quand ils purent exhiber le fruit de leur chasse à leur nombreux amis qui les félicitèrent.

M. Sydney Laporte est revenu samedi de Québec où il a passé une quinzaine. Au cours de ce voyage M. Laporte a fait des arrangements avec plusieurs des meilleures maisons canadiennes qui s'occupent de musique. Nous pourrions bientôt admirer dans les vitrines de notre populaire photographie, un bel étalage de tout ce qui touche à l'art musical. On est actuellement à faire de grandes restaurations et le nouveau magasin agrandi sera dûment des établissements des grands marchands de musique des grandes villes.

AVIS
Je désire annoncer au public que je viens d'ouvrir une cour à bois de chauffage près de la gare du Transcontinental. Je pourrai remplir toutes les commandes reçues, soit par téléphone ou par lettre. S'adresser à B. M. CLAVETTE, Edmundston, N.B. 44 6 m. p. Tél. 14-21

AVIS
Achetez votre beurre de PHILIPPE WILSON, de Blaisville, et épargnez de l'argent. Demandez nos prix. 44 2f p.

PAP-SAG

(TABLETTES)
CONTRE LA
DYSPEPSIE

Aucune des maladies de l'estomac ne résiste à leurs bienfaisants effets :

Indigestion, Somnolence, Gastrite, Pituite, Vertige.

Après un repas qui fatigue, une ou deux PAP-SAG prises suivant la direction, évitent ces indigestions si souvent fatales.

50 sous la boîte, ou six pour \$2.50, chez tous les marchands, ou envoyées par la poste. COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMÉRICAINE Limitée, 274, rue St-Denis, Montréal.

Falls s'acquitta avec honneur de la partie du chant. Le révérend M. Comeau officiait à l'absoute. Ensuite la suite immense d'automobiles suivit la dépouille à l'église de Van Buren où un Libéra fut chanté. L'église était bondée de monde. Les magasins de Van Buren avaient fermé leurs portes pour la circonstance. Au cimetière la foule recueillie versa des larmes sur le disparu, et, après avoir jeté des fleurs sur la tombe entr'ouverte, le peuple en sanglots se dispersa. Que son âme repose en paix.

"Le Madawaska" dont le défunt était un des bienfaiteurs, se fait un devoir de reconnaître et de remercier aux nombreux amis de Charles Léon Cyr de ne pas l'oublier dans leurs prières et demande à l'épouse éplorée et aux autres membres de la famille de vouloir bien accepter ses condoléances les plus sincères dans le deuil qui les frappe

St-Pierre ira aux assises

Suite de la première page
Il est retourné ensuite chez lui; et comme il entrerait chez lui, il était dix heures. C'est tout ce que le témoin prétend connaître de l'affaire dans la soirée du 11 octobre.

M. Leblanc, à son tour, posa des questions au témoin Magon. Ce dernier est pressé de questions pour savoir ce qu'il a appris à l'école du dimanche, la dernière fois qu'il est allé là. Le procureur général avait pris soin de demander au témoin s'il savait ce que c'était qu'un serment et ce dernier avait répondu affirmativement et donnait à l'appui de son affirmation, le fait qu'il suivait les cours du "Sunday School". C'est pourquoi le savant avocat de la défense questionna le témoin sur ce sujet en commençant son contre-interrogatoire. Le témoin répondit qu'il ne se rappelait pas la dernière occasion qu'il était allé à l'école du dimanche et même la leçon qu'il avait reçue. Il finit par dire que la dernière fois qu'il était allé à l'école du dimanche, le professeur a parlé de "God-en Text".

Mais le témoin ne peut pas nous dire ce qu'on en avait dit, en traitant le sujet. L'auditoire est très amusé des réponses ambiguës du témoin et, plusieurs fois, le président du tribunal est obligé de rétablir l'ordre. Une longue discussion s'engage entre les avocats des deux partis sur une question de l'avocat Leblanc qui demande au témoin si c'est M. Lawson qui lui a fait dire ce qu'il déclare devant le cour. M. Leblanc fait dire au témoin que la première fois qu'il a comparu en cour, c'est parce qu'il était accusé d'avoir battu une jeune fille de 17 ans, du nom de Turgeon, mais il se rappelle pas la punition qu'il a reçue pour cette offense. L'avocat de la défense fait dire au témoin toutes sortes de choses au sujet de son caractère. Le témoin déclare qu'il est très prompt et s'engage facilement dans les chicanes. M. Leblanc fait dire à Magon que lorsque ce dernier a vu le corps de Mademoiselle Stevens dans le garage de M. Fournier, il ne savait rien de ce qu'il savait aujourd'hui.

Magon, en réponse à des questions il dit encore que lorsqu'il est traversé l'autre côté de la barrière pour voir ce que faisait St-Pierre, il est resté au haut de la côte, qu'il n'a pas approché de la rivière. Plus loin, dans son témoignage, il déclare qu'il s'est rendu à 5 1/2 pieds de l'eau. Les questions du savant avocat de la défense rendent plus ambiguës les réponses du témoin. Il n'y a plus rien à y comprendre dans tout ce que raconte le témoin. Le témoin déclare qu'il n'est pas sûr si on lui aurait offert de l'argent ou non pour venir faire les déclarations qu'il fait, ce soir, devant la cour. Le garçon est encore pressé de question par M. Leblanc et les réponses sont en contradiction les unes des autres. Le procureur général se lève ensuite et tente de questionner le témoin sur la conversation qui aurait eu lieu entre lui et M. Lawson et le détective Crawford. M. Leblanc s'objecte violemment à ces questions et une discussion s'ensuit qui dure près d'une demi-heure. Le procureur de la couronne prétend que par le fait que M. Leblanc a demandé au témoin si c'était M. Lawson qui lui avait dit comment s'exprimer devant la cour, l'avocat de la défense avait ouvert une porte et, lui, le procureur général était justifiable de demander au témoin si c'était vrai que M. Lawson et le détective Crawford l'aurait influencé au sujet du témoignage qu'il devait rendre devant la cour. On réfère aux notes sténographiques pour savoir si M. Leblanc aurait posé une telle question. Le débat sur cette objection dure près de quarante cinq minutes et, à la fin, le président du tribunal permet la question du procureur général. Le témoin Magon est finalement mêlé avec toute cette discussion qu'il ne comprend plus rien à l'interrogatoire et les avocats ne peuvent réussir à tirer quoi que ce soit de nouveau. Le témoin se retire.

Chas T. Johnson, gérant du Théâtre Star et de la salle de danse du sous-sol. Le témoin a loué la salle de danse à Wm St-Pierre et à Mac Martin pour le soir du 11 octobre. Il se rappelle avoir vu St-Pierre entrer au théâtre, qu'il l'a pris par le bras et l'a conduit dessous une lumière rouge près d'une porte de sortie du théâtre et l'accusé lui a demandé comment il paraissait pour se

montrer en public. Je lui ai dit que je m'apercevais qu'il avait pris quelques coups. St-Pierre aurait dit qu'il venait d'avoir une terrible chicane avec 3 ou 4 hommes. Le témoin se rappelle vaguement que St-Pierre lui aurait demandé s'il avait des marques dans la figure mais la lumière était sombre et le témoin ne se rappelle avoir rien vu. L'accusé avait pris de la boisson. Il paraissait très nerveux. Il portait un habit gris. Le témoin a remarqué, quand St-Pierre dansait, que ce dernier ne portait pas un habit qui pouvait très bien se porter à une danse. St-Pierre a laissé la salle après la danse et a dit bonsoir au témoin avant de sortir. Chaque fois qu'il a vu St-Pierre dans la soirée ce dernier

posait quelques questions mais rien d'important apparaît dans les réponses du témoin. M. Leblanc pose une nouvelle question à l'effet de savoir si le témoin aurait fait des remarques à sa femme au sujet des observations qu'il a faites dans la figure de St-Pierre. M. Leblanc s'objecte violemment à cette question du procureur de la couronne parce que la cour ne peut admettre qu'on rapporte une conversation qui a eu lieu en l'absence de l'accusé et pour la raison aussi que la réponse du témoin amènera une autre question qui ne serait pas juste pour l'accusé. La discussion dure dix minutes sur cette objection de l'avocat de la défense. L'objection est notée et le témoin répond "oui". Le témoin se retire.

Les Plaidoiries
On appelle de nouveaux témoins, mais personne ne répond à l'appel. L'avocat de la couronne déclare alors la preuve close. M. Leblanc se lève et présente une motion, prétendant que tous les témoignages entendus dans cette enquête ne peuvent être suffisants pour conduire l'accusé devant les assises criminelles, et de ce fait il demande que son client soit libéré. M. Leblanc poursuit un long plaidoyer

pour démontrer que la couronne avait failli dans sa tâche, pour prouver que St-Pierre aurait eu quelque chose à faire dans le meurtre de Mademoiselle Stevens.
M. Leblanc reproche à la couronne de n'avoir pas produit l'habileté de St-Pierre, qui, d'après les rapports des journaux, aurait été envoyé pour être analysé par le spécialiste en la matière, le Dr Abrahamson de St-Jean. Ceci déclare Leblanc, est une preuve et peut-être la meilleure que la couronne aurait failli dans sa tâche. Il se rappelle le témoignage de Magon, qui, dit-il, ne peut être pris au sérieux. Ce que ce dernier a déclaré à l'enquête ne pourrait compter pour rien. Il croit que la seule déclaration importante que ce témoin aurait pu amener serait en faveur de St-Pierre, quand Magon vient de dire qu'il a vu St-Pierre assis sur la clôture à l'heure que le crime aurait été perpétré. Un criminel en une occasion telle ne serait pas resté là, sur un volcan. L'avocat de la défense dit quelques vers où il est écrit que "le crime commet la vertu à ses degrés. Un honnête homme ne peut devenir en un instant, un criminel de la dernière classe", parce que dit-il, St-Pierre à neuf heures moins dix s'entretenait avec Delaney, sur des souvenirs de Baseball, démontrant ainsi qu'il n'était pas ce qu'on le suppose aujourd'hui, l'être infâme, capable d'un acte semblable au crime qu'on l'accusait être l'auteur.

Le procureur général se lève ensuite et prononce un magistral plaidoyer dans lequel il relate toutes les circonstances de la cause et les allées et venues de St-Pierre, le soir du 11 octobre dernier. M. Leblanc a été remarquable durant ce plaidoyer par le fait que, sans même consulter une seule de ses notes, il a relaté tous les témoignages un par un, nommant chaque individu et leur histoire, sans jamais se tromper sur un seul point de tous ses témoignages. Il a parlé pendant près d'une heure sans s'arrêter une seconde. Le magistrat rendit immédiatement la décision que l'on sait.

pour démontrer que la couronne avait failli dans sa tâche, pour prouver que St-Pierre aurait eu quelque chose à faire dans le meurtre de Mademoiselle Stevens.

M. Leblanc reproche à la couronne de n'avoir pas produit l'habileté de St-Pierre, qui, d'après les rapports des journaux, aurait été envoyé pour être analysé par le spécialiste en la matière, le Dr Abrahamson de St-Jean. Ceci déclare Leblanc, est une preuve et peut-être la meilleure que la couronne aurait failli dans sa tâche. Il se rappelle le témoignage de Magon, qui, dit-il, ne peut être pris au sérieux. Ce que ce dernier a déclaré à l'enquête ne pourrait compter pour rien. Il croit que la seule déclaration importante que ce témoin aurait pu amener serait en faveur de St-Pierre, quand Magon vient de dire qu'il a vu St-Pierre assis sur la clôture à l'heure que le crime aurait été perpétré. Un criminel en une occasion telle ne serait pas resté là, sur un volcan. L'avocat de la défense dit quelques vers où il est écrit que "le crime commet la vertu à ses degrés. Un honnête homme ne peut devenir en un instant, un criminel de la dernière classe", parce que dit-il, St-Pierre à neuf heures moins dix s'entretenait avec Delaney, sur des souvenirs de Baseball, démontrant ainsi qu'il n'était pas ce qu'on le suppose aujourd'hui, l'être infâme, capable d'un acte semblable au crime qu'on l'accusait être l'auteur.

Le procureur général se lève ensuite et prononce un magistral plaidoyer dans lequel il relate toutes les circonstances de la cause et les allées et venues de St-Pierre, le soir du 11 octobre dernier. M. Leblanc a été remarquable durant ce plaidoyer par le fait que, sans même consulter une seule de ses notes, il a relaté tous les témoignages un par un, nommant chaque individu et leur histoire, sans jamais se tromper sur un seul point de tous ses témoignages. Il a parlé pendant près d'une heure sans s'arrêter une seconde. Le magistrat rendit immédiatement la décision que l'on sait.

REMERCIEMENTS
Les membres de la famille de feu Charles Léon Cyr, St-Léonard, N. B., remercient sincèrement par la voix du journal ceux qui leur ont témoigné leurs sympathies, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux et assistance aux funérailles du défunt décédé le 13, par cause accidentelle, et inhumé le 16 novembre 1920.

Pourquoi vous devez assurer votre Vie

1. PARCE QUE c'est un devoir que vous vous devez à vous-même et à ceux qui dépendent de vous.
2. PARCE QUE du moment que votre vie est assurée, si vous mourrez, votre succession est augmentée du montant de votre police.
3. PARCE QUE la mort est certaine—QUAND est incertain. Aujourd'hui vous pouvez passer l'examen médical—DEMAIN il sera trop tard.
4. PARCE QUE votre police est un montant comptant en argent que vos créanciers ne peuvent saisir—si vous en avez à votre mort—une somme qu'un désastre financier ne peut pas ôter à votre famille.

Quand devez-vous vous assurer?
1. AUJOURD'HUI alors que vous avez la vie et la santé; demain vous n'avez peut-être ni l'un ni l'autre; les décès sont toujours dans l'air.
2. AUJOURD'HUI une police vous coûtera moins que plus tard. Soyez sages et assurez votre vie comme mesure de prévoyance pour vos vieux jours.
3. AUJOURD'HUI car dans un temps de dépression financière plusieurs ont trouvé que leurs polices étaient le seul endroit où ils pouvaient emprunter pour rencontrer des besoins pressants.
4. AUJOURD'HUI est le temps d'agir; si vous ne faites pas d'économies, quand allez-vous commencer? Rappelez-vous que remettre au devoir présent peut être fatal à vos meilleurs intérêts.

Où vous assurer?
Dans la Compagnie MUTUAL LIFE OF CANADA.
PARCE QUE cette compagnie a toujours remporté les plus grands succès.
PARCE QUE cette compagnie n'a pas de supérieure dans le montant des dividendes qu'elle paie à ses assurés.
PARCE QUE cette compagnie n'a pas d'actionnaires qui mangent une partie de ses revenus.
PARCE QUE ses réclamations et cas de mort sont payés promptement.
PARCE QUE c'est une compagnie canadienne qui ne fait pas d'affaires dans aucun pays étranger; qui fait un choix judicieux de ses risques, et qui est reconnue pour ses méthodes saines d'administration.
PARCE QU'ELLE assure les hommes et les femmes; les deux sexes ont les mêmes avantages; justice égale pour tous.
PARCE QU'ELLE ne fait pas de restriction relativement à l'occupation, la résidence ou les voyages des assurés.
PARCE QUE ses fonds sont déposés dans des banques canadiennes seulement et que depuis 40 ans elle n'a pas perdu une seule piastre des placements qu'elle a faits.
Pour ces raisons et bien d'autres encore, assurez-vous dans la Compagnie MUTUAL LIFE OF CANADA.

50 sous la boîte, ou six pour \$2.50, chez tous les marchands, ou envoyées par la poste. COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMÉRICAINE Limitée, 274, rue St-Denis, Montréal.

Falls s'acquitta avec honneur de la partie du chant. Le révérend M. Comeau officiait à l'absoute. Ensuite la suite immense d'automobiles suivit la dépouille à l'église de Van Buren où un Libéra fut chanté. L'église était bondée de monde. Les magasins de Van Buren avaient fermé leurs portes pour la circonstance. Au cimetière la foule recueillie versa des larmes sur le disparu, et, après avoir jeté des fleurs sur la tombe entr'ouverte, le peuple en sanglots se dispersa. Que son âme repose en paix.

"Le Madawaska" dont le défunt était un des bienfaiteurs, se fait un devoir de reconnaître et de remercier aux nombreux amis de Charles Léon Cyr de ne pas l'oublier dans leurs prières et demande à l'épouse éplorée et aux autres membres de la famille de vouloir bien accepter ses condoléances les plus sincères dans le deuil qui les frappe

Chas T. Johnson, gérant du Théâtre Star et de la salle de danse du sous-sol. Le témoin a loué la salle de danse à Wm St-Pierre et à Mac Martin pour le soir du 11 octobre. Il se rappelle avoir vu St-Pierre entrer au théâtre, qu'il l'a pris par le bras et l'a conduit dessous une lumière rouge près d'une porte de sortie du théâtre et l'accusé lui a demandé comment il paraissait pour se